

**MAIRIE
D'ARGANCY**

COMPTE - RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU LUNDI 23 NOVEMBRE 2015

**Elus : 15 VETZEL Jean-Paul – EMMENDOERFFER Jocelyne – HENON-HILAIRE
Fabrice – FREY Nicolas - PERRIN Marie-Thérèse – REYMOND
Danièle - NEVEUX Guy - SPIRCKEL Patrick – ARNOUX Laurent -
HENNEQUIN Marie-Ange - ZANNOL Anne – ROMANO Valérie -
LESAGE Justin – D'AMATO Albert – ROTH Magali**

En fonction : 15
Présents : 15
**Absent
excusé : 0**

Convocation envoyée le 12 novembre 2015

Secrétaire de séance : Guy NEVEUX

ORDRE DU JOUR

- 1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 09 OCTOBRE 2015**
- 2) DEMANDE DE SUBVENTION A MARIE-JO ZIMMERMANN SUR
RESERVE PARLEMENTAIRE 2016**
- 3) DECISION MODIFICATIVE DE CREDITS**
- 4) INDEMNITES DE CONSEIL 2015**
- 5) CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES DU
PERSONNEL**
- 6) TARIFS MUNICIPAUX**
- 7) ALIENATION D'UNE PARTIE DE CHEMIN RURAL**
- 8) FORAGE D'UN PUIT**
- 9) MISE AUX NORMES ACCES HANDICAPES LOCAL INFIRMIERES**
- 10) INFORMATIONS COMMUNAUTAIRES**
- 11) SUBVENTION COMITE DE GESTION**
- 12) DIVERS**

1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 OCTOBRE 2015

Monsieur le maire soumet à l'approbation du conseil municipal le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 09 octobre 2015.

Ce compte-rendu est approuvé, à l'unanimité, sans apporter de modification.

2) DEMANDE DE SUBVENTION A MARIE-JO ZIMMERMANN SUR RESERVE PARLEMENTAIRE 2016

Monsieur le maire soumet au conseil municipal une demande de subvention à Madame Marie-Jo ZIMMERMANN, Députée de la Moselle, sur la réserve parlementaire 2016.

Les travaux de réaménagement du périscolaire d'Argancy (modifications intérieures et création d'une rampe PMR) sont estimés à 70 710,00 €uros HT.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette demande de subvention et charge Monsieur le maire d'effectuer les démarches nécessaires auprès de Madame Marie-Jo ZIMMERMANN.

3) DECISION MODIFICATIVE DE CREDITS

Monsieur le maire informe le conseil municipal d'une décision modificative de crédits suivante :

(voir document ci-dessous)

Le conseil municipal, à l'unanimité, prend acte de cette décision modificative de crédits.

DECISION MODIFICATIVE DE CREDIT N°5

Novembre 2015

INVESTISSEMENT									
DEPENSES			RECETTES						
article	intitulé	BUDGET	Décision modificative	Budget total	article	intitulé	BUDGET	Décision modificative	Budget Total
2313/274	Aménagement Maison Rue de Bussiére	125 700,00	-24 500,00	101 200,00	021	Virement de la section fonctionnement	434 000,00	-20 000,00	414 000,00
2051/290	Etude suivi ENS Gravières	-	4 500,00	4 500,00					
	TOTAL		-20 000,00			TOTAL		-20 000,00	

FONCTIONNEMENT									
DEPENSES			RECETTES						
article	intitulé	BUDGET	Décision modificative	Budget total	article	intitulé	BUDGET	Décision modificative	Budget total
6358	Autres droits (taxe aménagement)	26 500,00	23 500,00	50 000,00					
022	Dépenses imprévues	8 271,11	-3 500,00	4 771,11					
023	Virement en investissement	434 000,00	-20 000,00	414 000,00					
	TOTAL		0,00						

4) INDEMNITES DE CONSEIL 2015

Monsieur le maire propose au conseil municipal le paiement d'une indemnité de conseil à Monsieur Marc VILLIBORD, trésorier du Trésor Public de Vigy pour l'année 2015.

Le taux de l'indemnité 100 %	609,03 Euros
Charges sociales déductibles	53,95 Euros
	<hr/>
Indemnité nette au taux 100 %	555,08 Euros

Le conseil municipal, par 14 voix pour et 1 voix contre, décide de verser une indemnité nette au taux de 100 % soit 555,08 Euros à Monsieur Marc VILLIBORD, trésorier du Trésor Public de Vigy.

Charge Monsieur le maire de l'exécution de cette décision.

5) CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES DU PERSONNEL

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 26,

VU le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux,

Monsieur le maire expose :

- l'opportunité pour la mairie d'Argancy de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant une partie des frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents,
- l'opportunité de confier au centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Moselle le soin d'organiser une procédure de mise en concurrence,
- que le centre de gestion peut, dans le cadre de ses missions supplémentaires à caractère facultatif, souscrire un tel contrat pour son compte, si les conditions obtenues donnent satisfaction à la mairie d'Argancy,
- que cette mission supplémentaire à caractère facultatif fera l'objet d'une convention spécifique à signer avec le centre de gestion lors de l'adhésion au contrat. Cette mission facultative fait l'objet d'une rémunération déterminée par le conseil d'administration du centre de gestion.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

La commune d'Argancy charge le centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Moselle de lancer une procédure de marché public, en vue, le cas échéant, de souscrire pour son compte des conventions d'assurances auprès d'une entreprise d'assurance agréée, cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

La convention devra couvrir tout ou partie des risques suivants :

- Agents affiliés à la CNRACL : décès, accident, maladie imputable au service, maladie ordinaire, longue maladie, maladie de longue durée, maternité, paternité, adoption, temps partiel thérapeutique, disponibilité d'office, invalidité,
- Agents non affiliés à la CNRACL : accident du travail, maladie professionnelle, maladie ordinaire, grave maladie, maternité, paternité, adoption, reprise d'activité partielle pour motif thérapeutique.

Elle devra prendre effet au 1^{er} janvier 2017 pour une durée de 4 ans et être gérée sous le régime de la capitalisation.

La décision éventuelle d'adhérer aux conventions proposées fera l'objet d'une délibération ultérieure.

Le conseil municipal autorise Monsieur le maire à signer les conventions en résultant.

6) TARIFS MUNICIPAUX

Après avoir pris connaissance des tarifs des services communaux en vigueur pour 2015, le conseil municipal décide l'application des tarifs suivants pour l'année 2016.

		Habitants hors de la commune	Habitants de la commune
	Caution salle	700 €	700 €
	Caution vaisselle	200 €	200 €
24 heures	Petite salle	145 €	69 €
	Grande et petite salle	286 €	137 €
	Cuisine	140 €	117 €
48 heures	Petite salle	263 €	126 €
	Grande et petite salle	536 €	256 €
	Cuisine	140 €	117 €
Vaisselle	Service ordinaire	52 €	52 €
	Service cérémonie	103 €	103 €

Chèques loisirs enfants

Ils s'adressent aux enfants âgés de 3 à 25 ans et sont valables du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016.

Propositions de Monsieur le maire pour 2016 :

VALEUR DU CHEQUE LOISIRS			
Par enfant	Part de la Mairie	Part de la famille	Valeur en chèques loisirs
20 chèques de 2 Euros	30 Euros	10 Euros	40 Euros

Chèque détente séniors

Proposition de Monsieur le Maire pour 2016.

Personne de 60 ans et plus : chèque détente de 19 Euros valable du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016.

Carte bibliothèque municipale

La carte « adhérent » bibliothèque municipale reste fixée à 2 Euros pour 2016.

Tarif columbarium

Nouveau cimetière

- tarif sépulture évolutive
 . place individuelle 335 Euros
- tarif columbarium (pyramide) :
 . case 2 urnes 335 Euros
- Tarif columbarium (linéaire) :
 . case 4 urnes 400 Euros

Ancien cimetière

- cellule pouvant contenir 4 urnes 381 Euros

Tarif concession : 30 ans

- nouvelle sépulture 30 Euros
- renouvellement des sépultures 30 Euros

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de maintenir les mêmes tarifs pour l'année 2016.

7) ALIENATION D'UNE PARTIE DE CHEMIN RURAL

Le conseil municipal,

Vu le code rural (article L 161.10),

Considérant que certaines sections de chemins ruraux ont perdu leur utilité pour la circulation publique,

Considérant les demandes d'acquisitions formulées par les riverains,

Décide d'engager une procédure préalable à l'aliénation de la section du chemin rural suivante :

- section 8 n° 74/09 pour 4 a 63 ca

Demande à Jean-Luc BITARD SA, Société de Géomètres-Experts Fonciers D.P.L.G. 6 rue Pépin le Bref 57100 THIONVILLE de constituer le dossier de l'enquête publique.

Charge Monsieur le maire, à l'unanimité, d'effectuer toutes les formalités nécessaires et de signer les pièces relatives à cette procédure.

8) FORAGE D'UN PUIT

Monsieur le maire informe le conseil municipal de la réception d'une pétition émanant des habitants du barrage d'Argancy qui souhaitent qu'une conduite d'eau soit amenée jusqu'à leurs habitations.

Vu les difficultés techniques et le coût qu'engendreraient ces travaux, Monsieur le maire propose le forage d'un puit artésien qui pourrait prendre le relais de leurs puits asséchés en période de sécheresse.

Un devis a été demandé à la société Av-forage de Marly s'élevant à 11 130,00 €uros HT.

Le conseil municipal, par 14 voix pour et 1 abstention, autorise ces travaux et charge Monsieur le maire de signer le devis.

9) MISE AUX NORMES ACCES HANDICAPES LOCAL INFIRMIERES

Monsieur le maire informe le conseil municipal que des travaux doivent être entrepris pour la mise aux normes accès handicapés dans les locaux loués aux infirmières.

Le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à cette demande et charge Monsieur le maire de rechercher les entreprises les mieux-disantes.

10) INFORMATIONS COMMUNAUTAIRES

Monsieur le maire expose au conseil municipal les différentes informations communautaires qui leurs sont également transmises par mail :

- la mise en place d'un outil permettant la découverte des voies vertes de la communauté de communes de Maizières-les-Metz,
- l'augmentation en 2016 de la part communautaire de la redevance assainissement collectif et non collectif.

11) SUBVENTION COMITE DE GESTION

Le conseil municipal a décidé d'accorder une subvention exceptionnelle de 3 000,00 €uros au Comité de Gestion. Cette subvention va combler les dépenses à venir.

Le conseil municipal, à l'unanimité, charge Monsieur le maire d'appliquer cette décision.

12) DIVERS

DEMANDE DE SUBVENTION A L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE POUR LA MISE EN SECURITE DE L'ETANG CHOCOLAT

La commune d'Argancy a décidé d'entreprendre des travaux d'abattage et d'élagage de 12 saules en têtard et sollicite, ainsi, l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse pour qu'elle lui attribue une subvention.

L'Agence de l'Eau Rhin-Meuse est susceptible d'aider la commune à hauteur de 80 % maximum.

Monsieur le maire présente un devis de SAS Bertrand de Solgne s'élevant à 4 200,00 €uros HT.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette demande de subvention ainsi présentée concernant les travaux à engager pour la mise en sécurité de l'étang.

Charge Monsieur le maire de constituer le dossier de subvention et signer le devis.

REFECTION ESCALIER RUELLE AUX CHATS

Monsieur le maire informe le conseil municipal de la nécessité d'entreprendre des travaux de réfection des escaliers dans la ruelle aux chats.

Le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable pour ces travaux et charge Monsieur le maire de rechercher les entreprises les mieux-disantes.

CHANGEMENT DE NOM DE LA RUELLE AUX CHATS

Monsieur le maire expose au conseil municipal une demande du Père Dominique de la Fraternité des Missionnaires de l'Amour de Jésus située 7 place Anne de Méjanès à Argancy qui porte sur la ruelle aux chats descendant de la place Anne de Méjanès à la Moselle.

Le Père Dominique propose au conseil municipal de la renommer « passage Abbé Antoine Nicolas » du nom de l'ancien curé de La Maxe qui a beaucoup œuvré pendant la période de la Révolution Française dans le village d'Argancy et ses alentours et passage car cette ruelle est de plus en plus fréquentée par les promeneurs depuis l'aménagement de la voie verte.

Après délibération, le conseil municipal, par 12 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention, émet un avis favorable à cette demande.

SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

Monsieur le maire informe le conseil municipal de la réception d'un CD-ROM sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale. Ce projet est également consultable sur le site internet de la Préfecture de la Moselle. Il est demandé aux conseillers municipaux de délibérer sur le projet.

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le schéma proposé par Monsieur le Préfet de la Moselle.

TEMPLE PROTESTANT D'HAGONDANGE

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal la délibération prise, en date du 21 mars 2013, sur la participation au financement de la rénovation du temple protestant d'Hagondange suivant un tableau de répartition proposé, en son temps, par Monsieur le maire d'Ennery à toutes les communes environnantes.

A ce jour, le montant de la participation a changé et s'élève désormais à 1 842,79 € au lieu de 1 097,00 € en 2013.

Après débat, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de participer au financement.

PROJET DE RENATURATION DU RUISSEAU DE LA RAVERTE

Monsieur Nicolas Frey, adjoint au maire, informe le conseil municipal d'un projet de renaturation du ruisseau de la raverte.

A l'unanimité, le conseil municipal décide de renaturer le ruisseau et charge Monsieur le maire de trouver un bureau d'études.

Fin de la séance : 19 h 45